

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-18

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent
Cyrille DRUJON D'ASTROS s'étant retiré au moment du vote.

Pouvoir : BOISSET Vincent à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET
EAU POTABLE

Vu la délibération n°2021-61 du 02 août 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget Eau Potable ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT |
|------------------------|----------------|------------------|----------------|
| | RÉALISÉ | RESTE À RÉALISER | RÉALISÉ |
| Recettes | 30 372.53 € | - € | 77 152.00 € |
| Dépenses | 18 468.41 € | - € | 83 526.83 € |
| Résultat de l'exercice | 11 904.12 € | - € | -6 374.83 € |

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Résultat de l'exercice 2021 | -2 268.74 € | 9 261.85 € |
| Résultat de l'exercice 2022 | 11 904.12 € | -6 374.83 € |
| Résultat de clôture | 9 635.38 € | 2 887.02 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du 1^{er} adjoint.

Approuve le Compte Financier Unique 2022 du budget Eau Potable.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

